

# LA SIDRA

## DE LA SEMAINE

CHABBAT PARCHAT  
VAYIKRA  
SAMEDI 24 MARS 2007  
5 NISSAN 5767

40<sup>e</sup> année **26**

### EDITORIAL par Haïm NISENBAUM

#### Début de mois ou début d'année ?

Le début du mois de Nissan, cette semaine, nous entraîne dans un de ces débuts d'année juive que connaît le calendrier rituel. En effet, c'est à partir du 1<sup>er</sup> Nissan que les années sont décomptées dans le texte de la Torah et non à partir du traditionnel Roch Hachana. Cette date du début de tous les mois est même, est-il précisé, le premier commandement enseigné en tant que tel au peuple juif, à telle enseigne que Rachi, commentant le récit de la création, s'interroge sur la pertinence du choix de cette histoire pour ouvrir le texte. Il souligne que, la Torah faisant œuvre d'enseignement plus que de chronique, elle aurait dû commencer par ce tout premier commandement plus légitimement que par le récit des débuts de l'univers. Mais, s'empresse-t-il de répondre, cette question ne se pose qu'en apparence. Car un tel choix a un sens et une portée qui dépassent largement ce que l'on aurait pu attendre. Ce qui est affirmé en cette ouverture de texte est une idée restée au cœur même de la conscience juive. Si c'est de cette manière que la Torah commence, c'est pour faire savoir la grandeur des actions de D.ieu quand Il donna au peuple juif la terre qui allait devenir celle d'Israël. En effet, poursuit le commentaire, "si les

nations du monde viennent dire à Israël : 'vous êtes des voleurs car vous avez conquis cette terre', les Juifs répondront : 'la terre entière appartient à D.ieu. Il l'a créée et l'a donnée à qui bon lui semblait... C'est par Sa volonté qu'il nous l'a donnée'. Justement en cette période où le début du mois de Nissan rappelle le choix du thème fait par la Torah pour son commencement, en ce temps où une violence aveugle et criminelle tente délibérément de défigurer la terre d'Israël, ce court passage relève avec justesse le lien particulier qui nous attache à elle. Les hommes, au fil des temps, ont eu parfois du mal à en saisir la portée et la profondeur. Ils ont pu s'interroger sur ce qui leur semblait une forme d'entêtement illogique. Ils ont pu croire qu'un jour le découragement s'emparerait de ceux dont la vie leur semblait si difficile. Ils se sont trompés. Le peuple juif sait bien que l'idée même du renoncement lui est étrangère, aussi éloignée de lui que la barbarie qui le frappe est sans scrupule ni remord. Le mois de Nissan est, disent nos Sages, celui de la Délivrance. Puisse-t-elle très bientôt faire régner la paix sur le monde et sur cette terre "sur laquelle reposent les yeux de D.ieu du début à la fin de l'année".

## VIVRE AVEC LA PARACHA

Adapté  
d'un discours  
du Rabbi  
de Loubavitch

#### Vayikra

#### L'artiste

Selon une conception courante, la créativité humaine et tout particulièrement la créativité artistique, ne peut s'épanouir que dans des conditions de liberté débridée. Les limites et les inhibitions, de quelque nature qu'elles soient, musèlent la créativité.

L'histoire des efforts de l'humanité pour évoquer la beauté et le sens avec les matériaux de la vie a montré qu'en fait, c'était tout le contraire qui était vrai: des circonstances d'oppression ont encouragé l'humanité aux créations les plus profondes et les plus innovantes alors que les conditions de liberté absolue ont donné souvent naissance à des œuvres moindres et moins significatives.

En fait, travailler dans des contraintes est intrinsèque au processus et au produit de la création artistique : le défi de réduire un paysage ou un portrait à une surface bi-dimensionnelle, limitée dans sa taille, est ce qui donne une grande peinture ; la nécessité d'exprimer une pensée ou un sentiment dans un nombre de mots limité, organisés en accord avec les lois rigides du mètre et de la rime est ce qui fait un grand poème.

L'essence même de l'art, pourrait-on dire, jaillit de la tension entre l'esprit de l'artiste qui cherche à s'exprimer et les limites des moyens qui lui permettent de le faire.

#### L'exil

«A cause de nos péchés», disons-nous dans la prière de Moussaf que nous récitons les jours de fêtes, «nous avons été exilés de notre terre et renvoyés de notre sol. Nous ne

Horaires d'entrée et sortie de Chabbat Parchat VAYIKRA

**PARIS — ILE DE FRANCE**  
Entrée : **18h 48** • Sortie **19h 57**

Horaires d'entrée du Chabbat en PROVINCE			
Strasbourg	18.27	Bordeaux	18.59
Lyon	18.38	Toulouse	18.51
Marseille	18.36	Nice	18.28
		Nancy/Metz	18.38
Grenoble	18.34	Montpellier	18.39
Lille	18.47		

à partir du dimanche 18 mars 2007

Heure limite du Chema : **10h00**    Pose des Téléphones : **5h58**



Articles et contenu réalisés par le  
**BETH LOUBAVITCH**  
8, rue Lamartine - 75009 Paris  
Tél : 01 45 26 87 60 - Fax : 01 45 26 24 37

Association reconnue d'Utilité Publique  
habilitée à recevoir les DONs et les LEGS  
Directeur : Rav S. AZIMOV

[chabad@loubavitch.fr](mailto:chabad@loubavitch.fr)    [www.loubavitch.fr](http://www.loubavitch.fr)  
Serveur vocal Le'haïm : 01 44 52 02 52

pouvons plus monter pour nous montrer et nous incliner devant Toi, et accomplir nos obligations dans Ta maison élue, dans la grande et sainte maison sur laquelle Ton nom est appelé». Les 613 Mitsvot (commandements) de la Torah forment un pont entre le fini et l'infini, ce sont les moyens par lesquels l'homme mortel peut se lier avec son Créateur et sa Source. Aujourd'hui, cependant, nous ne pouvons accomplir qu'un nombre limité de ces Mitsvot : des centaines d'entre elles ne peuvent être observées que lorsque le Saint Temple est érigé à Jérusalem et que la Communauté d'Israël réside, dans sa totalité, en Terre Sainte. En fait, la Torah interdit leur observance dans l'état actuel des choses.

Ainsi la situation présente du Galout (exil) est-elle bien plus qu'un déplacement physique. Avant d'être renvoyés de notre terre et que la Maison de D.ieu ne nous soit enlevée, trois fois par an, lors des fêtes de pèlerinage (Pessa'h, Souccot et Chavouot), tous les Juifs se rendaient au Saint Temple «pour voir la face de D.ieu et en être vus», dans le lieu que Lui-même avait choisi pour Se rendre accessible à nous de façon directe et sans limite. C'est ainsi que nous pouvions alors observer les commandements associés au service du Temple, actualisant et expérimentant ces aspects de notre relation avec le Tout Puissant qu'ils incorporent. Mais depuis la destruction du Temple et notre exil de la Terre Sainte, ces moyens de nous lier à D.ieu nous sont interdits.

Cela ne signifie pas pour autant que ces Mitsvot ont été abolies ou ont «expiré». Selon un principe fondamental de la foi juive (comme il est établi par Maïmonide), «quelque chose, qui est clairement indiqué par la Torah comme étant une Mitsva, dure éternellement et ne sera jamais changé, abrogé ou complété». Le commandement garde toute sa force ; ce sont simplement les circonstances du Galout qui nous empêchent de l'accomplir. Et c'est là que réside le sentiment ultime de notre frustration dans l'exil : le fait que ces moyens de communication avec D.ieu existent mais que les contraintes de l'exil nous empêchent de les utiliser.

### La poésie de la prière

Le Talmud (Pessa'him 86b) cite une règle d'étiquette intéressante, concernant les relations hôte/invité : «Tout ce

que ton hôte ordonne, tu dois l'accomplir, sauf quand il dit : «Sors de ma maison». L'enseignement de la 'Hassidout applique cette règle à notre relation avec D.ieu : en tant qu'«invités» dans le monde de D.ieu, nous devons obéir à toutes Ses instructions sauf quand Il nous dit : «Sors». Quand Il nous bannit de Sa présence, nous ne devons pas obéir mais persister dans nos efforts pour nous rapprocher de Lui.

Ainsi, même en nous soumettant à ses décrets, nous ne nous réconcilions pas avec le phénomène du Galout. Quand D.ieu commande : «fais ceci» ou «ne fais pas cela», nous obéissons ; et pourtant, nous refusons d'admettre le Galout en lui-même, nous refusons d'accepter la fermeture des moyens d'accès à D.ieu.

Et de ce combat incessant, de cette tension sans répit entre notre acceptation des brides du Galout et notre aspiration à nous en libérer, naissent nos accomplissements les plus «créatifs» dans notre relation avec D.ieu.

Empêchés d'accomplir bon nombre de Mitsvot dans leur réalisation concrète, nous dirigeons notre énergie et notre créativité vers leur essence spirituelle qui reste indemne et aucunement affectée par les circonstances du Galout. Prenons l'exemple des Korbanot (offrandes animales apportées sur l'autel du Saint Temple) dont nous lisons le détail dans la Paracha. Leur sens profond indique que l'homme doit sublimer l'«âme animale» qui se trouve en lui, raffiner ses aspirations et ses désirs égocentriques. Aujourd'hui, nous y parvenons grâce à la prière. Trois fois par jour, nous contemplons la majesté de D.ieu, inspirant et réorientant notre moi naturel vers des buts plus élevés et plus adéquats que la simple satisfaction de ses instincts animaux. Selon les mots du prophète (Hochea 14 :3) «Nos lèvres accomplissent [ce qui était fait par] des bœufs».

Bien plus encore, nous ne nous contentons pas d'une version exclusivement «spirituelle» de ces Mitsvot : chaque fois que c'est possible, nous les accompagnons d'actes concrets qui rappellent et évoquent la manière dont, à l'origine, s'accomplissait la Mitsva. Ainsi, en commémoration de *Sim'hat Beth Hachoevah* (festivités accompagnant le puisage de l'eau), tenue à Jérusalem lors de la fête de Souccot, nous menons des célébrations nocturnes, chantant, dansant et jouant des

## Etude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

**Dimanche 18 mars - 28 Adar**

**Mitsva positive n° 105** : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint en ce qui concerne l'impureté de la matière séminale.

**Lundi 19 mars - 29 Adar**

**Mardi 20 mars - 1<sup>er</sup> Nissan**

**Mercredi 21 mars - 2 Nissan**

**Jeudi 22 mars - 3 Nissan**

**Vendredi 23 mars - 4 Nissan**

**Samedi 24 mars - 5 Nissan**

**Mitsva positive n° 98** : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'agir conformément aux lois prescrites en ce qui concerne l'impureté des aliments et des boissons.

Retrouvez l'intégralité de l'étude du Séfer Hamitsvot sur notre site [www.loubavitch.fr](http://www.loubavitch.fr) et sur le serveur vocal LEHAIM: 01 44 52 02 52

La Sidra de la Semaine est une publication hebdomadaire éditée par

"La Régie Lamartine" 102 Av. des Champs-Élysées 75008 Paris

Directeur de la publication: Y. Benhamou

Impression: Imprimerie de Chabrol: 189 rue d'Aubervilliers-75018 Paris

Tiré à 27.000 exemplaires Diffusé par e-mail à 5.000 ex ISSN 1762 - 5440

instruments de musique, bien que le cœur et l'essence de l'événement, le puisage de l'eau d'une source pour le verser sur l'Autel, soient absents de nos célébrations. En même temps, nous nous assurons que nos actions ne suggèrent en aucune façon l'accomplissement réel de la Mitsva, ce qui serait une violation des lois du Galout.

### Repousser les limites

Chaque jour, nous prions et attendons le jour où nos vies seront libérées des contraintes du Galout. Et pourtant, il y a quelque chose de très particulier dans nos combats présents, et le potentiel et les accomplissements uniques que révèlent nos âmes. Etirer les limites du Galout en prenant soin de ne pas les dépasser, accepter la volonté de D.ieu, s'y conformer tout en réalisant que le désir de D.ieu est que nous contestions Sa volonté chaque fois qu'elle nous dicte de ne pas chercher à aller de l'avant sur le chemin qui nous lie à Lui, c'est cela qui permet les accomplissements les plus profonds et les plus novateurs dans l'art divin de la vie.

### "DES SEDARIM GRATUITS POUR TOUS"

Si vous êtes en difficulté pour passer les deux Sedarim, contactez-nous au **01 42 03 51 40 / 06 70 95 53 52**

**Inscriptions chez Ordicom**

11, rue Jean Moinon - 75010 Paris

Prise en charge du **lundi 02/04 à 15h** au **jeudi 05/04**

**SOUTENEZ CETTE ACTION**

en adressant vos dons à A.B.M. M. HOURI :

3 ter rue de Cambrai Bât Q4 - 75019 Paris

15<sup>ème</sup> année

Plus de 100 invités chaque année!

Quand mon fils aîné a atteint l'âge d'entrer à l'école – c'était il y a plus de trente ans – j'ai recherché pour lui une institution un peu plus religieuse que celles de l'état. Non loin de chez nous, fonctionnait un Beth 'Habad. Quand j'ai voulu inscrire mon fils dans cette école Loubavitch, on m'a expliqué le problème : le nombre d'enfants n'était pas suffisant pour que le Ministère de l'Education israélien accorde des subventions ; il en fallait au moins 18 et on était loin de compte. Quand j'annonçai que j'étais prêt à aider, on me mit en relation avec le regretté Rav Moshé Slonim qui, comme il aimait à le dire, «m'engagea dans l'armée du Rabbi». Je pris quelques jours de congé de mon travail et passai de maison en maison afin de convaincre nos voisins d'envoyer leurs enfants dans l'école Loubavitch. Le fait que je n'étais pas moi-même Loubavitch a certainement impressionné nombre d'entre eux et, finalement, nous sommes parvenus à inscrire 28 élèves ! Tous les parents – et moi parmi eux – ne pouvions que nous féliciter de l'excellence du niveau scolaire ainsi que des qualités humaines du personnel de l'école.

Pour nous remercier de notre aide, Rav Slonim nous accompagna à New York où nous avons eu le privilège d'être reçus par le Rabbi : très impressionnés par le regard du Rabbi, nous avons reçu de sa part de nombreuses bénédictions aussi bien dans le domaine du travail que de l'éducation de nos enfants et le Rabbi prit même la peine de nous remercier sincèrement pour notre aide.

Quelques années plus tard, un de nos enfants décéda : âgé de deux ans, il souffrait depuis la naissance d'une malformation cardiaque. A la même époque, mon épouse avait

dû subir plusieurs opérations chirurgicales délicates et les médecins lui interdisaient toute nouvelle grossesse. Nous avions trois garçons – que D.ieu nous les garde en bonne santé ! – cependant le traumatisme subi avec la perte de notre enfant, ajouté aux problèmes médicaux de ma femme n'avaient pas entamé son désir ardent de mettre au monde une fille. Je décidai de téléphoner au secrétariat du Rabbi pour demander une bénédiction.

Quelques heures plus tard, le secrétaire du Rabbi me rappelait et me demandait de me munir d'un papier et d'un crayon : il me lut alors la réponse exacte du Rabbi. Permettez-moi de ne pas l'évoquer publiquement mais je dois avouer que nous étions absolument stupéfaits : tout d'abord, le Rabbi nous accordait sans réserve sa bénédiction pour une nouvelle grossesse suivie d'une naissance sans problème. Mais le Rabbi nous recommandait également de nous renforcer chacun dans un domaine bien particulier. Je précise que le Rabbi n'avait pas mentionné un sujet général comme par exemple la pureté familiale ou l'étude de la Torah mais vraiment deux points spécifiques et personnels, aussi bien pour moi que pour mon épouse. Personne au monde n'aurait pu savoir que justement ces deux points-là avaient besoin d'être réparés chez nous sauf s'il avait vécu vraiment 24 heures par jour avec nous. Mais il n'y a pas de secret pour le Rabbi, pour nous c'est maintenant évident. Bien entendu, nous avons réparé ce qui devait l'être et nous avons alors pu accueillir dans la joie notre prochain bébé, une jolie petite fille après nos trois garçons.

Il y a vingt ans, lors de la fête de Chouchan Pourim en 1987, je suis retourné au 770 Eastern Parkway à New York. Les 'Hassidim me prévinrent que le Rabbi allait sortir d'un instant à l'autre de la synagogue. Je me suis glissé dans la foule tout en préparant mon appareil photo. La cohue était indescriptible ; j'avais vingt ans de moins que maintenant et j'étais encore fort. A quoi sert la force si ce n'est dans pareille situation, quand il m'était possible d'apercevoir le Rabbi ? Je fis comprendre très nettement à tous ceux qui m'entouraient qu'ils devaient me permettre de prendre le Rabbi en photo; j'y réussis mais, à peine le flash avait-il fonctionné, que je fis malheureusement tomber mon appa-

## Nettoyage de Pessa'h

reil, juste devant la voiture du Rabbi qui avançait déjà...

Mais le Rabbi l'avait aperçu et il fit signe à son secrétaire de s'arrêter. Dans la foule, on me fit comprendre que je pouvais ramasser l'appareil, ce que je fis avec un soupir de soulagement qui a dû s'entendre au loin. Alors que je me baissai pour le reprendre, le Rabbi abaissa sa vitre de la voiture et me tendit une pièce de cinq centimes en précisant que je devais la mettre dans la boîte de Tsedaka en Erets Israël.

Fou de joie, je mis de côté une pièce équivalente que je remettrais plus tard à la Tsedaka en Israël. Dans une bijouterie, j'achetai un collier dans lequel j'insérai la pièce et je pus ainsi offrir à mon épouse un bijou à nul autre pareil: effectivement, elle sut apprécier ce très beau cadeau qu'elle porta sur elle à toute occasion.

Quelques années plus tard, juste avant Pessa'h, ma femme perdit le collier avec la pièce. Immédiatement, toute la famille se mit à rechercher frénétiquement dans toute la maison mais sans résultat. On aurait dit que la terre avait englouti la précieuse chaînette. Nous espérions qu'avec le nettoyage de Pessa'h, nous la retrouverions mais nous avons beau bouger les meubles et chercher dans tous les tiroirs, nous ne l'avons pas retrouvée. Ma femme était très déçue et amère.

Depuis, plusieurs années ont passé, avec autant de nettoyages méthodiques de Pessa'h. Nous avons même déménagé deux fois, mais nous n'avons pas retrouvé le collier.

Un jour, avec ma femme, je rencontrai le Chalia'h de notre ville, Rav Aharon Kaniewski. Au cours de la conversation, ma femme mentionna l'épisode de la chaînette : malgré les années, elle y pensait encore avec tristesse.

- Envoyez un fax au Rabbi ! nous dit-il d'un ton assuré.

Nous étions incrédules : tout ceci se passait bien après le trois Tamouz 1994, jour où le Rabbi avait été enterré à Ohel, à Queens. Mais ce jeudi, Rav Kaniewski nous assura que de nombreuses personnes continuaient d'envoyer leurs demandes au Rabbi par fax ou par Internet. Le vendredi j'ai donc envoyé une lettre au Rabbi par fax au Ohel (00 17 18 723 44 44).

Le dimanche matin, je passai dans la salle à manger de la Yechiva ; un des professeurs passait justement devant les élèves en demandant : «A qui appartient cela ?»

Je me suis approché et j'eus le souffle coupé. J'en tremble encore maintenant : c'était justement le collier avec la pièce du Rabbi ! Nul ne comprenait pourquoi je n'arrêtais pas de répéter : «Oui, on peut encore envoyer des fax au Rabbi...».

**Chmouel Bar Levav - Kfar Chabad  
traduit par Feiga Lubecki**

## ÉTINCELLES DE MACHIA'H

### La valeur d'un homme simple

Dans la tradition juive, l'étude de la Torah est sans doute la valeur suprême, à telle enseigne que l'érudition est considérée comme une marque évidente d'élévation spirituelle. Cette idée, d'une légitimité incontournable, ne doit toutefois pas faire oublier la valeur de l'homme simple, de celui qui s'attache à D.ieu de tout son cœur avec la plus absolue sincérité.

A ce sujet, le Tséma'h Tsédek, le troisième Rabbi de Loubavitch, dit un jour que le Machia'h se réjouirait dans la compagnie de ces Juifs simples. Alors, précisa-t-il, une pièce leur sera réservée et les plus brillants érudits les envieront. Ainsi apparaîtra la vraie grandeur de ces Juifs qui servent D.ieu à l'infini.

*(d'après une lettre du précédent Rabbi de Loubavitch, Iguerot Kodech, vol. IV, p. 148) H.N.*

# LE COIN DE LA HALA'HA

## Pourquoi doit-on «vendre» le 'Hamets à un non-Juif avant Pessa'h ?

On n'a pas le droit, pendant la fête de Pessa'h, de consommer et même de posséder du 'Hamets (produits alimentaires à base de céréale fermentée, tels que pain, gâteaux, liqueurs etc...) Même si on a effectué un nettoyage très soigneux, il se peut qu'il reste des miettes que l'on n'aurait pas vues. De plus, chacun possède de la vaisselle qui a été utilisée avec le 'Hamets. Il est donc nécessaire de vendre le 'Hamets à un Rabbin compétent, qui le vendra à un non-Juif **avant le 2 avril 2007**. Il ne faut pas procéder soi-même à la vente, avec un voisin par exemple car un contrat en bonne et due forme doit être rédigé, avec de nombreux détails hala'hiques : on fera donc parvenir le plus tôt possible au Rav le papier sur lequel ou aura noté tous les paquets, vaisselles, placards, chambres, magasins ou appartements que l'on désire vendre pour la durée de Pessa'h. On n'oubliera pas de signer le papier. Il n'est pas nécessaire d'avoir déjà nettoyé ou mis de côté les produits ou les endroits 'Hamets. Avant la fête, on aura pris soin de fermer à clé ou, en tous cas, de bien recouvrir les caisses et les endroits vendus au 'Hamets. Après Pessa'h, le Rav procède au rachat du 'Hamets auprès du non-Juif. On attendra donc une heure après Pessa'h, mardi soir 10 avril, avant d'utiliser à nouveau le 'Hamets.

F. L.

### PROCURATION de VENTE du 'HAMETS

Je soussigné.....

demeurant.....

Code postal : .....Ville : .....

donne le plein pouvoir au Rabbin H. Pevzner pour procéder à la vente avant Pessa'h de toutes sortes de 'Hamets et de la vaisselle 'Hamets non nettoyée m'appartenant, de même qu'à la location des lieux suivants où ils seront entreposés:

.....  
.....  
.....et partout où il se trouve

et j'accepte toutes les modalités et les conditions énoncées dans l'acte général de procuration pour la vente du 'Hamets établi par le Rabbin H. Pevzner.

Date : ...../...../2007 Signature : .....

Vous pouvez renvoyer cette procuration au BETH LOUBAVITCH : 8, rue Lamartine - 75009 Paris  
• Par la poste: (ne pas envoyer en recommandé) ce formulaire doit être envoyé au plus tard le **Mercredi 28 mars 2007**. Passé ce délai, ce formulaire peut être apporté au BETH LOUBAVITCH jusqu'au **Dimanche 1<sup>er</sup> avril 2007** à 19 heures.

• Par fax aux numéros suivants : 01 45 26 24 37 / 01 42 80 28 26 / 01 45 26 35 97 / 01 45 26 21 27

Vous pouvez également remplir cette procuration sur Internet à l'adresse suivante : [www.loubavitch.fr](http://www.loubavitch.fr)

Nous ne pouvons accepter aucune responsabilité quant aux formulaires qui nous parviendraient tardivement.

N.B. Inutile d'avoir rangé tout votre 'Hamets pour renvoyer la procuration. Précisez simplement les lieux où vous le déposerez. Il suffit que le 'Hamets s'y trouve à la date de la vente effective.

## L'Âme des Lettres

l'art au service de la table *Spécial Pessa'h*  
*Alloy Sameak*

Cette ligne de vaisselle, décorée par l'artiste David Kessel, s'inspire de la Tradition Juive et des textes bibliques, symbolisée par les 22 lettres de l'alphabet hébraïque qui constituent les notes uniques de cette symphonie sacrée qui est la Bible.

24 assiettes polychromes en porcelaine  
• 12 grandes (26 cm)  
• 12 petites (21 cm)

**299€**

Une superbe Haggadah sera offerte avec chaque service  
Livraison gratuite Paris RP - Facilités de paiement

Jacky - 01 44 52 12 39 - 06 61 46 49 11



### KMARO SUSHI

#### SPÉCIALITÉS JAPONAISES & THAÏLANDAISES

Sushi - Nouilles - Brochettes  
Bagels - Sandwichs

Dites au tél: "LA SIDRA" et vous recevrez avec votre commande en livraison une Boisson 33cl offerte

LIVRAISON À DOMICILE  
**Tél. : 01 42 05 05 20**  
270 rue du Faubourg St Martin 75010 Paris



www.kmarosushi.com

FABRICANT VENTE DIRECTE

## LAMYLITERIE

DÉPÔTARE DE GRANDES MARQUES: EPEDA, TRECA, DUNLOPILLO, MERINOS, SIMMONS

Matelas - Sommier  
Banquettes - Clic-clac  
Lits Gigognes  
Lits électriques

Jusqu'à 50% moins cher, que leurs équivalents griffés

Système d'assemblage exclusif

Ouvert du Dim. au Vend.  
 Fermé le Samedi

**01 47 00 73 55**  
3, rue du Commandant Lamy - 75011 Paris  
Métro: Voltaire ou Bastille  
[www.lamyliterie.fr](http://www.lamyliterie.fr)

Pour tout achat, nous vous offrons une couette !!

<b>C A L E N D R I E R</b>	• Recherche du 'Hamets : <b>Dimanche 1<sup>er</sup> avril</b> à partir de 21h 09	<b>P E S S A H  5 7 6 7</b>
	• Vente du 'Hamets : <b>Avant le Dimanche 1<sup>er</sup> avril</b>	
	• Fin de consommation du 'Hamets : <b>Lundi 2 avril avant 11h 30</b>	
	• Destruction du 'Hamets : <b>Lundi 2 avril avant 12h 30</b>	
	• Premier Séder : <b>Lundi 2 avril après 21h 11</b>	
	• Premier jour de Pessa'h : <b>Mardi 3 avril</b>	
	• Second Séder : <b>Mardi soir 3 avril</b>	
	• Second jour de Pessa'h : <b>Mercredi 4 avril</b>	
• Demi-Fêtes ('Hol Hamoed) : <b>du jeudi 5 au dimanche 8 avril</b>		
• 7 <sup>ème</sup> jour de Pessa'h : <b>Lundi 9 Avril</b>		
• 8 <sup>ème</sup> jour de Pessa'h : <b>Mardi 10 Avril</b>		

## CAMPAGNE DE PESSA'H 5767

Offrez le Séder complet aux personnes en difficulté

J'offre ..... repas de Séder

au prix de 10 € l'un

par un chèque de ..... €

libellé à l'ordre de Beth Loubavitch

et à adresser au Beth Loubavitch :

Campagne de Pessa'h

8, rue Lamartine - 75009 Paris



Votre Boîte de Tsédaka est pleine !

Vous pouvez

la rapporter au Beth Loubavitch:  
8, rue Lamartine - 75009 Paris (M° Cadet)

nous contacter par téléphone

au 01 45 26 87 60

nous nous ferons un plaisir de venir la chercher

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.